



LYCÉE DES MÉTIERS Marcelle PARDÉ

47 avenue Alsace Lorraine – BP 303
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

Téléphone : 04.74.32.76.75
Télécopie : 04.74.21.58.12
Ce.0010021t@ac-lyon.fr

Adresse du site : <http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr/>

Vie Scolaire : vie-scolaire.parde@ac-lyon.fr

Un peu d'histoire...

En 1883, Jules FERRY, Président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux arts, et Vincent TRIQUET, maire de BOURG EN BRESSE, signent un traité au sujet de la fondation à BOURG d'un lycée de jeunes femmes, recevant des externes libres et surveillées (c'est-à-dire restant à l'étude le soir). La ville propose, pour installer le nouvel établissement, les locaux de l'ancienne gendarmerie, entre la route de LYON, le chemin de ronde (qui devient en 1887 le Boulevard Paul BERT) et l'étroite rue de la plume.

L'architecte Tony FERRET est recruté pour élaborer les plans d'un nouveau bâtiment.

Le 7 septembre 1888, le maire et l'Inspecteur d'Académie peuvent annoncer à la presse l'ouverture, pour le 1^{er} octobre 1888, du lycée national de jeunes filles de BOURG. La première rentrée compte 79 élèves, toutes externes. Les effectifs ne cessant d'augmenter, il faut construire un internat, ce qui est fait en 1896. En juillet 1903, le lycée de jeunes filles devient le lycée Edgar QUINET, en l'honneur du centenaire de la naissance du philosophe et écrivain.

La bâtiment est réquisitionné pendant la 1^{ère} guerre mondiale : il devient hôpital militaire. Ne pouvant plus accueillir d'internes, le lycée perd plus de 50 élèves.

Lors de la 2^{ème} guerre mondiale, le lycée redevient hôpital militaire mais l'internat peut rouvrir car peu de blessés y sont acheminés jusqu'en 1944, quand les allemands s'installent dans les locaux.

L'après guerre comporte beaucoup de difficultés : vétusté des locaux, rationnement...

Cependant, les effectifs ne cessent de croître. En 1967, par exemple, il y a plus de 1200 élèves.

En 1970, le lycée déménage dans ses nouveaux locaux et le lycée professionnel est baptisé en 1971 Marcelle PARDÉ, prenant le nom de celle qui occupa les fonctions de directrice du lycée Edgar QUINET de 1932 à 1935 et qui fut résistante puis déportée à RAVENBRÜCK où elle mourra en janvier 1945.

Le lycée a été entièrement restructuré en 2002.



NOM :

Prénom :

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020-2021
1^{ère} CAP / SECONDE PROFESSIONNELLE

Les familles ou les élèves majeurs doivent impérativement rapporter au Lycée leur dossier complet au plus tard le jeudi 4 juillet pour garantir l'inscription.

En cas de refus de la place d'affectation proposée, ayez l'obligeance de nous en informer le jour même par téléphone au 04.74.32.76.75 (demander Mme RUIZ ou M.BADOUX, CPE).

Le dossier devra être retourné au lycée au plus tard le mardi 7 juillet, soit par voie postale, soit déposé dans la boîte du lycée (L'entrée se fait par l'accueil du Lycée au 47 avenue Alsace Lorraine)

Pièces obligatoires à rendre

PLACER LES PIÈCES DANS L'ORDRE INDIQUÉ CI-APRÈS ET COCHER APRÈS VÉRIFICATION

- N° 1 Fiche de renseignements élève «Option LV2» - «Suivi particulier »
- N° 2 Photocopie de la carte d'identité de l'élève (recto-verso)
- N° 3 Photocopie de l'attestation de recensement de l'élève
- N° 4 Photocopie obligatoire du jugement, en cas de divorce
- N° 5 Fiche d'urgence médicale + copie des vaccinations (indiquer nom, prénom et classe) + photocopie de la carte vitale
- N° 6 Fiche de renseignements Intendance **joindre un RIB**
- N° 7 *Pour les internes et les demi-pensionnaires : Avance sur le règlement 60€ soit en espèces, soit par chèque à l'ordre du lycée Marcelle PARDÉ. Préciser au dos du chèque le nom et la classe de l'élève*
- N° 8 Transports scolaires : voir fiche « transport scolaire »
- N° 9 Autorisation d'utilisation de photographies et travaux d'élèves
- N° 10 Fiche internat

Pièces facultatives à rendre si adhésion

- N° 10 Bulletin d'adhésion de la Maison des lycéens : accompagné d'un chèque de 10€ à l'ordre de la MDL (adhésion facultative)
- N° 11 Bulletin d'adhésion de l'Association sportive : accompagné du chèque de 10€ ou 25€ à l'ordre de l'Association Sportive)

Informations diverses à lire

- Transports scolaires
- Carte Pass Région
- Service hébergement demi-pension-internat
- Information PAI
- Courriers vaccinations ASSP et AEPE
- PFMP pour les 2ASSP / CAP AEPE

Rappel : pour tout changement de coordonnées (adresse, téléphone, mail, profession) la fiche de renseignements administratifs est modifiable sur l'adresse <https://teleservices.ac-lyon.fr/ts>
Un dossier spécifique « internat » sera transmis aux élèves concernés.

NOTICE DE RENTRÉE 2020-2021 INSCRIPTION

Situé à Bourg à proximité du centre ville, de la gare SNCF et des dessertes de car, le Lycée des Métiers Marcelle PARDÉ accueillera votre fils ou votre fille pour la rentrée prochaine.

L'entrée des visiteurs (familles, parents) se fait par **l'accueil du Lycée au 47 avenue Alsace Lorraine.**

En revanche, quel que soit le lieu de déroulement des cours, **l'entrée et la sortie des élèves** s'effectuent **par le HALL, dont l'entrée est située sur l'esplanade Rue Ampère.**

I - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

L'accueil téléphonique des familles sera assuré par le Service Vie Scolaire jusqu'au 10 juillet 2020 et à partir du 25 août de 9h à 17h (sauf le samedi).

Toute demande de renseignements sera accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse.

II – RENTRÉE DES ÉLÈVES Classes de secondes - 1CAPV

Mardi 1er septembre 2020 de 8h00 à 12h00 : Présence impérative toute la journée.

La journée sera organisée sous la conduite du Professeur Principal. Il en sera de même pour le mercredi 2 matin.

Les cours débuteront selon l'emploi du temps à partir du jeudi 3 septembre à 8h.

Le carnet de correspondance sera remis à chaque élève. L'établissement sera présenté et le règlement intérieur (base des principes de la vie collective dans le lycée), sera explicité et commenté.

Aucune absence ne sera acceptée.

En cas de difficulté exceptionnelle, l'élève sera tenu de présenter un justificatif écrit de la part de sa famille et ne pourra intégrer sa classe qu'après entretien avec le Chef d'Etablissement.

III - FOURNITURES - LIVRES - ÉQUIPEMENT

La liste des manuels scolaires et des fournitures spécifiques est à disposition sur le **site du lycée** <http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr/> à partir du 30 juin.

Dès que la carte Pass Région sera activée, vous devrez effectuer les achats qui vous sont demandés pour la rentrée. Vous pourrez également bénéficier des avantages culture et sport pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021. Cette carte sera nécessaire pour entrer dans le lycée comme pour s'y restaurer.

Par ailleurs, équipements demandés à tout élève, quelle que soit sa classe :

1 cahier de texte - 1 cahier de brouillon -1 paquet de copies simples et doubles grand format petits carreaux - 1 calculatrice graphique pour les élèves de BAC PRO - stylo à encre ou à bille - crayon à papier et gomme blanche - crayon feutre ou couleur – surligneur - règle double décimètre – équerre – compas – petite agrafeuse - colle blanche - ruban adhésif type scotch - ciseaux à papier - trousse – 1 ramette de papier A4 80 gr - 1 tenue d'Education Physique et Sportive obligatoire.

IV - SORTIES AUTORISÉES PAR LES PARENTS - ASSURANCES

- Les parents sont invités à se reporter au règlement intérieur (paragraphe 5 sur le site : <http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr/>).
- Une attestation d'assurance scolaire en responsabilité civile est demandée et devra être fournie dès la rentrée scolaire.
- Sauf urgence constatée par le personnel infirmier, **les rendez-vous médicaux** (médecin, dentiste, etc...) **devront être pris en dehors des heures de cours ; pour les internes, une autorisation de sortie particulière** devra être sollicitée par la famille, auprès de la Conseillère Principale d'Education.

V - PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE, DE LA PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les jours et heures vous seront communiqués par l'intermédiaire du carnet de correspondance, à la rentrée.

INTERNAT : En cas de demande d'internat, un dossier spécifique sera donné à la famille qui doit le compléter et le rendre **au plus tard** le jour de la rentrée. L'internat du lycée PARDÉ est exclusivement réservé aux filles. Les garçons qui souhaitent être interne peuvent éventuellement être hébergés dans les internats de garçons des lycées de BOURG EN BRESSE.

Bourg-en-Bresse, le 20 juin 2020

Le Proviseur
Christophe ROCHAS